

## ADBDP - Typologie des établissements ouverts à tous publics

La Direction du Livre au Ministère de la culture et l'Association des directeurs de bibliothèques départementales proposent une typologie des équipements ouverts à tous les publics qui permet à chacun de se situer et de se comparer.

Les critères quantitatifs s'entendent comme des minimas.

Le nombre d'habitants pris en compte correspond selon les cas à la population communale ou intercommunale (population totale).

Catégorie	Niveau 1 (1)	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<b>Crédits d'acquisition tous documents</b>	2 € / hb	1 € / hb	0,50 € / hb	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
<b>Horaires d'ouverture</b>	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
<b>Personnel</b>	1 agt cat. B filière cult. / 5 000 hb 1 salarié qualifié / 2000h <small>note (2)</small>	1 salarié qualifié <small>note (2)</small>	Bénévoles qualifiés <small>note (3)</small>		
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m <sup>2</sup> / hb 100 m <sup>2</sup>	0,04 m <sup>2</sup> / hb 50 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>		

### Notes

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hb, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hb, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hb.

(3) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l' ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP